



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 17 DECEMBRE 2007**

-date de convocation : 12 décembre 2007

-étaient présents : MM. Alain BOURGEOIS, Maire/Bernard WITZ/Henri STAELEN/Jacqueline CHOLIN/Geneviève MALET/Michel DEROUINEAU/Pierre GREGOIRE/Claudine MATTIODA, Maires Adjoint/Eric BATTAGLIA, Conseiller Municipal Délégué/Dominique GALLICHER/Françoise GIGOI/Marie France MOSOLO/Cyril DELAPLACE/Jean Pierre GRESSIER/Catherine DEVERRE/Françoise DEBONNE/Patrick AUGUSTIN/Nicolle PIGALLE/Christiane ROCHWERG/Jean Paul PINGUET/Paul AUGOT/Paule SCHAAFF/Annie GHANNAD/Yves KERSCAVEN, Conseillers Municipaux

-étaient excusés représentés : MM. Yvonne ROYER, Maire Adjoint (pouvoir à J. CHOLIN)/Valérie AUBIN (pouvoir à A. BOURGEOIS)/Serge LECOMTE (pouvoir à M.F. MOSOLO)/Marie José COIN (pouvoir à B. WITZ)/Edwige BERTHILLE (pouvoir à E. BATTAGLIA), Conseillers Municipaux

-le nombre de votants est donc de 29

Secrétaire de Séance : Mr Yves KERSCAVEN

1)DEMANDE DE PRISE EN COMPTE EN URGENCE D'UNE NOTE DE SYNTHESE SUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PARC DES SPORTS DU PRE CARRE

Alain BOURGEOIS, Maire, indique qu'un dossier concernant la maîtrise d'œuvre du Parc des Sports a été déposé sur table et demande aux élus, suite à la commission d'appel d'offres de ce jour, de l'inscrire en urgence à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette inscription.

2)DECLARATION PREALABLE DU MAIRE SUR L'ORDRE DU JOUR ET AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE TRANSACTION SUR LE CENTRE VILLE

Monsieur le Maire indique avoir convoqué le Conseil Municipal pour résoudre le problème posé par le dépôt d'un recours du Groupe Demain Ezanville au Tribunal Administratif de Pontoise, le 16/11/2006, dans le but de faire annuler la délibération du conseil du 12 juin 2006 autorisant le Maire à signer une promesse de vente avec la société BOUYGUES IMMOBILIER. Ce recours a ensuite été confirmé par une requête en référé auprès du même tribunal le 20/02/2007.

- Que cette 2^{ème} requête en référé, auprès du Tribunal Administratif, a été jugé le 13 mars 2007, indiquant notamment que la requête n'était pas de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée. Ce qui déboutait au moins sur le recours en référé, le Groupe Demain Ezanville. Le recours initial restait latent.
- Depuis Bouygues Immobilier a pris contact avec le Groupe Demain Ezanville pour lui proposer une négociation devant aboutir au retrait des recours. Celle –ci propose le retrait du recours aux conditions suivantes : 30.000 € de plus sur le prix de vente de la parcelle et vente à la commune pour 30.000€ d'un local de 55 m² sur la parcelle.
- Il indique donc que le conseil est invité à délibérer sur les deux projets ci-annexés.

Monsieur Patrick AUGUSTIN prend la parole et fait la déclaration suivante, au nom du Groupe Demain Ezanville :

Le Groupe Demain Ezanville se félicite de l'accord permettant de mettre fin à une situation bloquée.

Disons tout d'abord que le projet de rénovation du centre ville tel qu'il sera réalisé par la société Bouygues est très éloigné de l'ambition d'un cœur de ville tel que nous l'appelions de nos vœux : lieu de mémoire de son histoire, vivant et dynamique, lieu de rencontre et d'animation de notre commune.

Peut-être aurions-nous pu faire mieux si, une fois encore, le groupe Demain Ezanville ne s'était pas retrouvé seul à promouvoir une politique plus ambitieuse et plus imaginative. Le silence total de certains conseillers municipaux, pourtant tout particulièrement élus sur la défense du centre ville, a été dans ce cas particulier assourdissant.

Suite à notre recours déposé devant le Tribunal Administratif contre la décision que nous jugeons non conformes aux obligations légales d'information du conseil municipal, la société Bouygues a souhaité nous rencontrer pour étudier avec nous les modalités d'un accord possible entre les différentes parties concernées et permettre ainsi la levée du blocage de ce dossier.

Contrairement à ce qui a été dit, le recours déposé par le Groupe Demain Ezanville n'était ni à finalité « politique » ni irresponsable. Pour preuve, uniquement soucieux de l'intérêt de nos concitoyens, la proposition, une fois finalisée, de permettre à notre commune de disposer en pleine propriété d'un local associatif de 55m², sans que cela ne pèse sur le budget communal,

nous est apparu comme un compromis acceptable et d'un intérêt certain pour tous ceux qui, dans notre commune, travaillent à l'animation et oeuvrent à renforcer le lien social au sein d'Ezanville.

Il appartiendra ensuite à la prochaine majorité municipale, quelle qu'elle soit d'en faire bon usage.

Monsieur Yves KERSCAVEN prend la parole à son tour, pour, en premier lieu, se féliciter de cet accord, mais pour également contester l'analyse de ce dossier par Mr AUGUSTIN, notamment sur le silence assourdissant de certains élus. Le groupe AGIR ne s'est pas désintéressé de ce dossier, mais a privilégié l'intérêt général plutôt que de tomber dans des querelles bassement politiques. Ce qui compte, à ses yeux, c'est l'intérêt collectif. Il juge que la perte d'argent pour la collectivité est importante, car le retard pris dans ce dossier, pour en arriver aujourd'hui à la réalité a entraîné une perte d'argent sur les projets de la commune (frais de procédure, etc...) et à ses yeux, le fait d'avoir obtenu un local que de 55 m² va peser sur les finances communales en matière de fonctionnement (charges de co-propriété, entretien, ...) et donc engendrer des coûts disproportionnés à la charge des Ezanvilloise et Ezanvillois pour un intérêt contestable.

Monsieur le Maire rappelle que ce soir, les critiques sont superflues, puisqu'il y a consensus et qu'enfin ce projet va aboutir. Il signale toutefois qu'il faut s'abstenir de tout excès de satisfaction concernant ce surplus de recette de 30.000 € sachant que le retard à l'exécution du projet de la Maison de l'Enfance coûtera au final à la commune au moins trois ou quatre fois plus que cette recette.

Après débat, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le protocole de transaction, par :
-27 voix pour (**MM BOURGEOIS, WITZ, CHOLIN, MALET, DEROUINEAU, ROYER, GREGOIRE, MATTIODA, BATTAGLIA, GALLICHER, AUBIN, LECOMTE, GIGOI, COIN, BERTHILLE, MOSOLO, DELAPLACE, GRESSIER, DEVERRE, AUGUSTIN, PIGALLE ROCHWERG, PINGUET, AUGOT, SCHAAFF, GHANNAD, KERSCAVEN**)
1 ABSTENTION (Mme DEBONNE)
1 ELU NE PARTICIPANT PAS AU VOTE (Mr STAELEN)

3)CENTRE VILLE-ANNULATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUN 2006 DECIDANT LA CESSION DE TERRAINS A LA SOCIETE BOUYGUES IMMOBILIER

Au vu du point précédent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'annuler la délibération du conseil municipal du 12/06/2006 par laquelle il avait été procédé à l'établissement de promesses synallagmatiques de vente pour les parcelles communales du centre ville.

L'Avis de l'Assemblée est sollicité.

Le Conseil Municipal approuve l'annulation de la délibération du 12 juin 2006 par :
-27 voix pour (**MM BOURGEOIS, WITZ, CHOLIN, MALET, DEROUINEAU, ROYER, GREGOIRE, MATTIODA, BATTAGLIA, GALLICHER, AUBIN, LECOMTE, GIGOI, COIN, BERTHILLE, MOSOLO, DELAPLACE, GRESSIER, DEVERRE, AUGUSTIN, PIGALLE ROCHWERG, PINGUET, AUGOT, SCHAAFF, GHANNAD, KERSCAVEN**)

1 ABSTENTION (Mme DEBONNE)

1 ELU NE PARTICIPANT PAS AU VOTE (Mr STAELEN)

**4)CENTRE VILLE-SIGNATURE DE PROMESSE DE VENTE POUR LES PARCELLES
AE 191, AE 193 ET AE 223**

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 10/09/2007,

Vu le protocole d'accord au point N°2 du conseil municipal de ce soir,

Vu l'annulation de la délibération du 12/06/2006 portant sur la vente des parcelles communales du centre ville,

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'autoriser la vente des parcelles AE 191, AE 193, AE 223 d'une contenance de 2.461 m² à la société Bouygues Immobilier pour un montant de 586.000€ HT

De l'autoriser à signer la promesse synallagmatique de vente auprès de Maître DOLO, Notaire à Sarcelles,

De l'autoriser à signer les actes de vente et tous les documents se rapportant à la vente.

L'Avis de l'Assemblée est sollicité.

Le Conseil Municipal :

-autorise la vente des parcelles telles qu'indiquées

-autorise le Maire à signer la promesse synallagmatique de vente

-autorise le Maire à signer les actes de ventes et tous les documents s'y rapportant , par :

-27 voix pour (**MM BOURGEOIS, WITZ, CHOLIN, MALET, DEROUINEAU, ROYER, GREGOIRE, MATTIODA, BATTAGLIA, GALLICHER, AUBIN, LECOMTE, GIGOI, COIN, BERTHILLE, MOSOLO, DELAPLACE, GRESSIER, DEVERRE, AUGUSTIN, PIGALLE ROCHWERG, PINGUET, AUGOT, SCHAAFF, GHANNAD, KERSCAVEN**)

1 ABSTENTION (Mme DEBONNE)

1 ELU NE PARTICIPANT PAS AU VOTE (Mr STAELEN)

**5)CENTRE VILLE-SIGNATURE DE PROMESSE DE VENTE POUR LES PARCELLES
AE 225 ET AE 521 P**

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 10/09/2007,

Vu le protocole d'accord au point N°2 du conseil municipal de ce soir,

Vu l'annulation de la délibération du 12/06/2006 portant sur la vente des parcelles communales du centre ville,

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'autoriser la vente des parcelles :

AE 225 pour une surface de 237 m²
et AE 521P pour une surface de 174 m²
à la société Bouygues Immobilier pour un montant de 91.000€ HT

De l'autoriser à signer la promesse synallagmatique de vente auprès de Maître DOLO, Notaire à Sarcelles,

D'autoriser Le Maire à signer les actes de vente et tous les documents se rapportant à la vente.

L'Avis de l'Assemblée est sollicité.

Le Conseil Municipal :

-autorise la vente des parcelles telles qu'indiquées
-autorise le Maire à signer la promesse synallagmatique de vente
-autorise le Maire à signer les actes de ventes et tous les documents s'y rapportant, par :
-27 voix pour (**MM BOURGEOIS, WITZ, CHOLIN, MALET, DEROUINEAU, ROYER, GREGOIRE, MATTIODA, BATTAGLIA, GALLICHER, AUBIN, LECOMTE, GIGOI, COIN, BERTHILLE, MOSOLO, DELAPLACE, GRESSIER, DEVERRE, AUGUSTIN, PIGALLE ROCHWERG, PINGUET, AUGOT, SCHAAFF, GHANNAD, KERSCAVEN**)
1 ABSTENTION (Mme DEBONNE)
1 ELU NE PARTICIPANT PAS AU VOTE (Mr STAELEN)

6) CREATION DU PARC DES SPORTS DU PRE CARRE-MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

MM Le Maire et Pierre GREGOIRE indiquent :

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Parc des Sports du Pré Carré, la commission d'appels d'offres s'est réunie le 17 décembre 2007 afin de retenir l'offre la mieux disante.

Parmi cinq candidats autorisés à nous présenter une offre, c'est le groupement dont TECHNICITE est mandataire qui a été retenu. Ce marché s'élève à un montant de 359.256,00 € HT, le taux de rémunération retenu est de 7,99 %.

Les autres candidats étaient :

- * PMC ETUDE (329.666,93€ et 7,33 %)
- * SARL SEDES (322.110,00 € et 7,16%)
- * CABINET PIERRE ROBIN (227.048,00 € et 5,05 %)
- * INGENIERIE STUDIO SAS (432.344,00 € et 9,62 %)

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec TECHNICITE.

Mr Jean Paul PINGUET indique que même si se posent certaines questions, il approuve ce projet en tenant compte de l'intérêt général.

Mr Jean Pierre GRESSIER s'interrogeant sur le taux de rémunération, Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit là de l'application de la loi MOP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché de Maîtrise d'œuvre avec TECHNICITE.

7)INFORMATION DU MAIRE SUR LE GROUPE SCOLAIRE DES BOURGUIGNONS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la tenue, demain soir, 18décembre, d'une réunion publique à l'adresse des parents d'élèves des Bourguignons, en présence des représentants des différentes administrations ou cabinets chargés de réaliser les analyses suite aux problèmes rencontrés dans cet établissement.

8)MANIFESTATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire tient à souligner, que lorsqu'il y a une manifestation privée organisée par la Commune, telle que le Noël des Ecoles, les anniversaires à la RPA, les élus sont invités, mais qu'ils ne sont pas autorisés à inviter des personnes extérieures au conseil municipal.

9)PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2007

Sur question de Mme Paule SCHAAFF, Monsieur le Maire indique qu'en effet, le compte rendu n'est pas soumis au Conseil de ce soir, celui étant réservé au Centre Ville, mais regrette que l'Administration ne l'ait pas porté à l'ordre du jour.

10)DECLARATION DE MONSIEUR PATRICK AUGUSTIN

Monsieur Patrick AUGUSTIN fait la déclaration suivante :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je tiens à porter à votre connaissance que je donne, à compter de ce soir, ma démission de mon poste de conseiller municipal d'Ezanville.

Ancien candidat à la Mairie d'Ezanville, porte-parole du Groupe Demain Ezanville pendant toute la durée de ce mandat, je pense qu'il est temps pour moi de prendre un peu de recul avec la politique municipale. Cette position est une position personnelle qui n'engage que moi.

L'accord sur le centre ville dont je pense, en toute modestie avoir été l'un des moteurs, et qui est aujourd'hui adopté par l'ensemble du conseil municipal, me permet, pour ma part, de terminer ce mandat sans laisser de dossiers inachevés ou en suspens.

Il appartiendra à chaque citoyen de juger du travail accompli par le Groupe Demain Ezanville durant cette mandature qui se terminera dans quelques mois.

Personnellement, je pense qu'en tant que groupe d'opposition nous n'avons pas démerité.

Je tiens à remercier, tant mes collègues conseillers municipaux, Paul AUGOT, Nicole PIGALLE, Jean Paul PINGUET, Christiane ROCHWERG, et Paule SCHAAFF pour le travail accompli ainsi que tous nos amis, et ils sont trop nombreux pour pouvoir les citer tous, qui nous ont aidé à analyser et approfondir les nombreux dossiers que nous avons essayé (et trop peu de fois à mon goût, réussi) d'amender ou d'améliorer comme celui traité ce soir.

Aujourd'hui, les conditions du débat électoral, telles que je les vois s'amorcer, et à moins de modifications radicales, ne m'apparaissent pas compatible avec mes exigences personnelles, exigences je le reconnais extrêmement drastiques, sur la qualité des arguments énoncés ou échangés.

Dans ces conditions, je souhaite qu'il ne subsiste aucune ambiguïté quant à ma non-participation à ce débat, et en conséquence j'estime préférable, même si c'est avec un certain regret, de me retirer dès aujourd'hui du conseil municipal et, par extension, de la vie politique municipale.

Monsieur le Maire prend acte de cette déclaration et remercie Mr Patrick AUGUSTIN pour le travail effectué au sein du Conseil Municipal pendant ces sept années.

Il indique que pour le prochain conseil municipal en 2008, Monsieur GUILLEMOT suivant la liste sera, s'il l'accepte, installé conseiller municipal.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Alain BOURGEOIS

Maire

Yves KERSCAVEN

Secrétaire de séance